



## Mécanicien 250 kW

### Références réglementaires :

Arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW – 01/09/2015

**Date et Lieu :** De mi-novembre à début décembre au lycée maritime de Nantes  
En mars au lycée maritime de Nantes

### Plan de formation :

#### ❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Etre âgé d'au moins 20 ans le 1<sup>er</sup> jour de l'examen,
- Justifier d'un titre professionnel maritime permettant d'être porté sur le rôle de l'équipage,
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer,
- Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m départ plongée)
- Etre titulaire de l'attestation de secourisme (PSC1, AFPS...).

#### ❖ Conditions d'obtention du diplôme :

- Passer avec succès les épreuves de l'examen pour l'obtention du permis,
- Avoir suivi les contrôles en cours de formation,
- Etre titulaire du certificat de la « formation de base à la sécurité ».

### Contenu de la formation :

<i>INTITULÉ</i>	<i>Total</i>
<b>Module M1-1 – Machines Marines</b>	
- Moteur diesel et à allumage commandé	33
- Moteurs hors-bord	21
- Auxiliaires	15
- Sécurité	3
<b>Module M2-1 – Electricité</b>	
- Lois générales de l'électricité	15
- L'électricité à bord	18
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>

Rythme hebdomadaire : 34 heures  
Nombre de semaines : 3

Durée de la formation : 105 heures  
Epreuves d'examen : 2 jours

### **Coût de la formation :**

Coût de la formation : **1080 €**

### **Prérogatives du permis :**

Chef Mécanicien sur navire d'une puissance inférieure ou égale à 250 kW de puissance propulsive.

**Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard** - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

E-Mail : [LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr) – Site : [www.lycee-maritime-nantes.fr](http://www.lycee-maritime-nantes.fr)

MAJ le 27/09/2019